Image not found or type unknown

syndic : changement de conditions suite à un vote de budget

Par **Chris123@**, le **22/01/2022** à **22:32**

Bonjour, Merci d'avance de votre aide !

Notre copropriété a voté des travaux de rénovation à un certain budget il y a 18 mois. Puis divers retards se sont accumulés (délai pour un emprunt collectif, etc) et maintenant le prix a fortement augmenté : soit nous devons augmenter le budget pour les mêmes travaux, soit se contenter d'une partie des rénovations seulement. Le Syndic refuse que nous revenions sur cette décision "car elle a été votée". Pourtant, les conditions convenues au départ ne pouvant pas être assurées, quelle loi/règlement peut nous obliger à maintenir ces dépenses?

Si vous avez des références je suis preneuse...

Merci beaucoup

Par **beatles**, le **23/01/2022** à **09:34**

Bonjour,

Une décision d'assemblée générale prise à l'unanimité de tous les copropriétaires.

Cdt.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés